



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 4 SEPTEMBRE 2018

AVOCATS.BE et l'O.V.B. continuent de soutenir la digitalisation de la justice

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE) et l'Orde van Vlaamse Balies, qui représentent ensemble tous les avocats actifs en Belgique, continuent de soutenir les initiatives qui tendent vers la digitalisation de la justice.

Les deux Ordres rappellent qu'en juin 2016, ils ont conclu un protocole avec le ministre de la justice, par lequel ils se sont engagés à tout mettre en œuvre pour que les utilisateurs qu'ils représentent franchissent le plus rapidement possible le pas vers une gestion des procédures et une communication digitales, afin que les mentalités évoluent vers une justice digitale et, dès lors, plus efficace.

Depuis, l'avocature belge a investi des millions d'euros dans la digitalisation. Elle assume de la sorte sa responsabilité sociétale de participer à la modernisation de la justice.

La critique récente de certains hauts magistrats est regrettable : l'avocature et la magistrature ne sont ici pas des adversaires, elles n'ont pas d'intérêts opposés.

AVOCATS.BE et l'O.V.B. en appellent dès lors à ce qu'un esprit positif amène tous les acteurs de justice à une nouvelle concertation. Ce n'est que grâce à une collaboration intense entre la magistrature, l'avocature, l'administration, les greffes, le ministre et sa cellule stratégique, que la nécessaire modernisation de la justice pourra aboutir. Tous ont l'obligation historique de faire avancer cette modernisation et cette digitalisation, pour améliorer l'accès du citoyen à la justice dans le cadre d'une démocratie soucieuse d'offrir un système judiciaire efficace et accessible à tous.